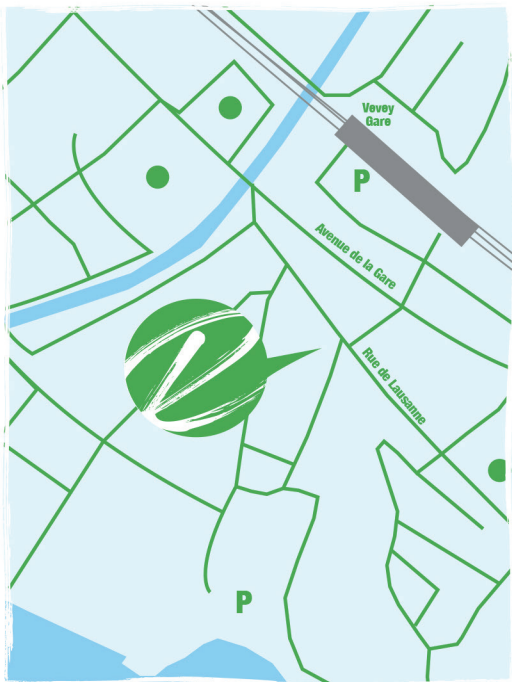


NOS SUCCURSALES



Rue de Lausanne 17 • 1800 **VEVEY**
021 923 09 20 • relog.vevey@relais.ch

PARKING & ACCÈS

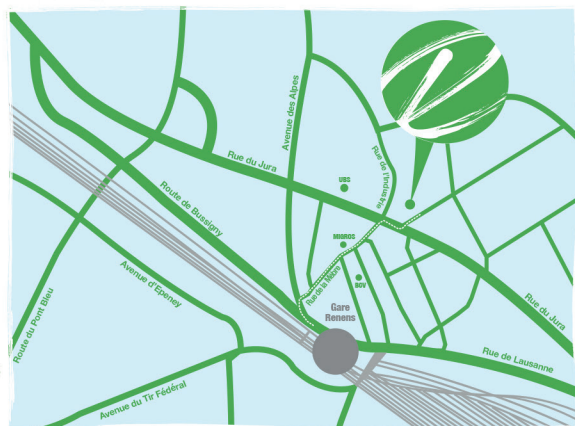
En transports publics: A 2 minutes de la gare
En voiture: Parking de la gare ou Place du Marché



Avenue Haldimand 8 • 1400 **YVERDON**
021 923 35 30 • relog.yverdon@relais.ch

PARKING & ACCÈS

En transports publics: A 2 minutes de la gare
En voiture: Parking de la gare



Avenue de la Poste 3 • 1020 **RENENS**
021 923 35 38 • relog.renens@relais.ch

PARKING & ACCÈS

En transports publics: A 2 minutes de la gare
En voiture: Parking de la gare



Logement
Soutien
Ecoute

CONSEILS ET SOUTIEN DANS L'ACCÈS ET LE MAINTIEN AU LOGEMENT

Qui sommes-nous?

REL'OG est une structure de la Fondation Le Relais qui a pour objectif d'accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés à trouver et/ou conserver un logement stable pour des raisons financières et/ou sociales.

La mesure comprend trois antennes : Vevey, Yverdon-les-Bains et Ouest lausannois.

Moyens, méthodes et objectifs

Rel'og offre deux axes de prestations :

- **La recherche d'un logement.** Rel'og accompagne un large public ayant des difficultés avec la langue, l'écrit, la gestion administrative, et l'usage d'internet. En offrant un soutien personnalisé, Rel'og facilite l'accès au logement en aidant à comprendre et remplir les documents nécessaires, tout en rendant le processus plus accessible pour toutes et tous.
- **La mise à disposition de logement de transition.** Quand la situation sociale le justifie et que les conditions internes sont respectées, Rel'og étudie le bienfondé de prendre un bail au nom de la Fondation. En cas de validation par Rel'og, un contrat de mise à disposition d'un logement pour une durée déterminée est signé entre le bénéficiaire et Rel'og.

- **L'accès à un logement communautaire pour une durée déterminée :** 6 chambres individuelles meublées peuvent être proposées pour une période à durée allant de 3 à 12 mois comme logement de transition. Il s'agit de solutions d'urgence pour des personnes qui se retrouvent sans habitation.

Ce logement communautaire offre un cadre de vie ressourçant avec son écrin de verdure et permet ensuite de s'investir dans sa recherche de logement stable.

- **L'accès à un logement personnel :** Quand la situation sociale et logement le justifie et lorsque les conditions internes sont respectées, Rel'og étudie le bienfondé de prendre un bail au nom de la Fondation.

En cas de validation par REL'OG, un contrat de mise à disposition d'un logement pour une durée de deux ans est signé entre le bénéficiaire et REL'OG.

L'objectif à terme visé par ce contrat est le glissement de bail. Si nécessaire, ce contrat peut être renouvelé annuellement.

Ce contrat prévoit un suivi socio-éducatif à domicile régulier autour du « savoir habiter », un contrôle mensuel des paiements de loyers, des assurances et garanties de loyers. Cette prestation concerne les habitants des communes financeurs de REL'OG.

A qui s'adresse cette mesure?

- Travailleurs à bas revenus
- Personnes endettées
- Personnes suivies par les services sociaux ou rentiers
- Jeunes en formation ou retraités
- Célibataires ou familles